

CRÉER,
ACCOMPAGNER
LA JEUNE ENTREPRISE
EN 10 ÉTAPES

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 
Région Normandie

LES ENGAGEMENTS DE SERVICES



Afin de valoriser le cadre d'accompagnement proposé par la profession, chaque expert-comptable volontaire pour proposer la mission «*Créer, accompagner la jeune entreprise*» se reconnaît dans les engagements et principes ci-dessous :

- 1 Prendre personnellement** un contact avec le porteur de projet dans un délai maximum de **72 heures** suivant sa sollicitation.
- 2 Examiner** avec lui, dans la confidentialité la plus totale, son projet d'entreprise et **donner un avis réaliste et sincère mais constructif** sur sa viabilité.
- 3 Définir** précisément les modalités de l'accompagnement, dans une **lettre de mission signée par les deux parties**.
- 4 Appliquer le cadre de la mission** «*Créer, accompagner la jeune entreprise*».
- 5 Examiner au mieux avec le porteur de projet les possibilités de mobilisation des financements** nécessaires au démarrage du projet.
- 6 Avoir une démarche conseil en gestion**, par la proposition d'outils de gestion.
- 7 Dans le cadre de la mission d'assistance aux obligations déclaratives, proposer systématiquement au porteur de projet de dématérialiser les échanges** avec les organismes fiscaux et sociaux et le (ou les) organisme(s) bancaire(s).
- 8 Accompagner le porteur de projet lors d'un rendez-vous d'étape tripartite avec l'organisme financier** dans l'année qui suit le début de l'activité.
- 9 Retourner le bilan annuel quantitatif et qualitatif de ses accompagnements** dans le cadre de la mission «*Créer, accompagner la jeune entreprise*», auprès du Conseil de l'Ordre.